



Vains

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Le lundi 9 septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEBON Anthony	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DEVILLE Olivier	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	PVR OD
DOUBLET Thierry	PVR GT	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	PVR SP
FAGUAIS François	P	SAVARY Chantal	P		

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme POULET Sandrine

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

Convocation : 03/09/2024 Affichage : 03/09/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024

Délibération 20240909-01

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Désignation d'un délégué au SIVS Bacilly-Vains

Délibération 20240909-02

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3. Création d'un budget annexe Lotissement Chemin de la Bucaille

Délibération 20240909-03

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Vains

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2024

LISTE DES DELIBERATIONS

4. SDEM 50 : avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité – participation financière des membres

Délibération 20240909-04

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5. Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation

Délibération 20240909-05

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6. Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Délibération 20240909-06

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité pour les hôtels.

Cette délibération mise aux voix est rejetée à la majorité pour les locaux classés meublés de tourisme et chambres d'hôtes.

7. Projet d'acquisition de la parcelle ZD136 – principe de demande officielle à la CA MSMN

Délibération 20240909-07

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8. Affaires funéraires : amendement de la délibération fixant les tarifs du cimetière

Délibération 20240909-08

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La présente séance est levée à vingt-trois heures et contient 8 délibérations numérotées 20240909-01 à 20240909-08.

Fait à Vains, le 10/09/2024



Le Maire

Olivier DEVILLE